

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 56
- procurations : 11
- abstentions : 1
- votants : 66

**DÉLIBÉRATION n° 2018/163**

L'an deux mille dix-huit et le 26 septembre à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZHAN, légalement convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires** : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, André QUINON, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Stéphanie LAGLEIZE, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Dominique DEMIMUID, Jean-Louis VIAU, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE et François DABEZIES

**Titulaires ayant donné procuration** : Pascal LACHAUD à Jean-Paul LARAN, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Loïc LE RUN à Bruno FOURCADE, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, Elisabeth DUCUING à Michel SICARD, Gisèle ROUILLON à Nicole MARQUIE, Joëlle PEYRO à Bernard PLANO, Stéphanie NOGUES à Laurent LAGES, Joël DEVAUD à Alain PIASER, Guy RAYNAL à André RECURT, Gérard SABATHIE à Monique MARTIN

**Absents excusés** : Daniel LERBEY, Maurice LOUDET, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Nathalie SALCUNI, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Pascal AUDIC, Philippe LACOSTE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE et Didier FAVARO

**Objet : Finances - Cession de deux chapiteaux**

La CCPL dispose de chapiteaux qui sont régulièrement mis à disposition avec montage, transport et démontage par les équipes de la CCPL. Sur le nouveau périmètre, de nombreuses demandes ont été enregistrées sur 2018 et près de 45 montages et démontages de chapiteaux auront été réalisés à la fin de l'année.

Ces opérations ont fortement mobilisé les services techniques, notamment sur la période entre le mois de mai et d'octobre. Cette mobilisation s'est faite au détriment de l'entretien courant des communes et des interventions à réaliser dans le cadre de l'entretien du patrimoine communautaire. Des problèmes de sécurité ont été constatés et les nombreuses opérations de montage et de démontage ont causé une usure prématurée des chapiteaux.

Ces chapiteaux sont aujourd'hui amortis et ont une valeur résiduelle nulle sur l'actif communautaire et des travaux de mise à niveau deviennent nécessaires compte tenu de l'utilisation intensive et de la fréquence du montage et du démontage. Afin que les associations locales puissent continuer à bénéficier de ces équipements, le bureau et la commission ont proposé que ces chapiteaux soient cédés à titre gratuit :

- à une commune candidate qui interfacera avec les autres communes,
- à une association sportive candidate qui interfacera avec les autres associations.

Un chapiteau de dimension 8\*16 restera à demeure au Moulin des Baronniees et pourra servir à la CCPL pour les manifestations organisées par la CCPL.

En accord avec les partenaires, il est proposé de céder à titre gratuit:

- une tente de réception de dimension 8\*16 à la commune de Sarlabous (bien identifié M 113 à l'état de l'actif),
- une tente de réception de dimension 8\*16 à l'association sportive FC Nestes (bien identifié AIC4 à l'état de l'actif).

Qui se sont portées candidates et qui assumeront le rôle d'interface auprès des communes et des associations. L'acte de cession prévoira de manière explicite que les utilisateurs des chapiteaux assumeront en 2019 les opérations de transport, montage et démontage sous leur propre responsabilité sans que la responsabilité de la CCPL ne puisse être recherchée à ce sujet. La CCPL cédera ces chapiteaux avec les notices de montage et la fiche d'identification et de sécurité correspondante.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention - Madame Françoise PIQUE) :

## DECIDE

- D'ACCEPTER la cession à titre gratuit de deux chapiteaux, le premier (n° inventaire M113) à la commune de Sarlabous et le second (n°inventaire AIC4) à l'association sportive FC Nestes,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ces deux cessions notamment les actes de cession,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à sortir ces deux biens de l'inventaire communautaire.

Pour copie conforme  
Le Président



Affichée le **12 OCT. 2018**

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20180926-2018-163-DE  
Date de télétransmission : 12/10/2018  
Date de réception préfecture : 12/10/2018